



L'Opérateur Internet et Télécom des Entreprises

Nerim - 102 Avenue du Président Kennedy - 75016 PARIS
Tél : 01 80 40 05 00 - Fax : 01 80 40 05 90
Site internet : www.nerim.fr

Pour joindre nos services composez le :

- **01 80 400 500** pour le service commercial
- **01 80 400 500** pour les services administratifs
- **09 73 87 87 87** pour le support technique

a

Le

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le mandat de prélèvement SEPA ci-joint dûment complété, daté et signé, accompagné du Relevé d'identité Bancaire correspondant.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le service client

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

N° RUM (Référence Unique de Mandat)	N° ICS (Identifiant Créancier SEPA)
	FR19ZZZ448099
NOM, ADRESSE ET PAYS DE RESIDENCE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
	Nerim 102 Avenue du Président Kennedy 75016 Paris FRANCE

COMPTE A DEBITER

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte

Paiement récurrent / répétitif	Paiement ponctuel
<i>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque</i>	
A :	Date :
Signature du titulaire du compte à débiter :	

En signant ce mandat, vous autorisez _____ à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de _____ . Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les - 8 semaines suivant la date de débit de votre compte, pour un prélèvement autorisé - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement que vous estimez non autorisé ou mal exécuté.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition pour des motifs légitimes, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.